COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : *(corr. DPC :S. Duquesne)* 2322-0017/24/2020-376PR
Réf. CRMS : AA/BDG/FRT20015_673_PREAL_VanVolxem_354_Wielemans-Ceuppens Bruxelles, le 21/05/2021

Objet : FOREST. Avenue Van Volxem, 354. Ancienne brasserie Wielemans-Ceuppens (arch. A. BLOMME, 1931)
Demande d'avis de principe portant sur la transformation d'une des trois cuves en bac à plantes.

Avis de principe de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 05/05/2021, nous vous communiquons ***l'avis favorable et les remarques*** formulés par notre Assemblée en sa séance du 12/05/2021.

CONTEXTE ET DEMANDE

Classés comme monument en totalité (y compris le mobilier par destination), l'ancienne salle de brassage et son silo à grains ont été érigés en 1931 par l'architecte A. Blomme, pour la brasserie Wielemans-Ceuppens. Aujourd'hui réaffecté en centre d'art contemporain, le « Wiels », le bâtiment comporte au rez-de-chaussée encore trois des huit cuves originelles de brassage en cuivre. Cet espace abrite l'accueil et un café-restaurant.

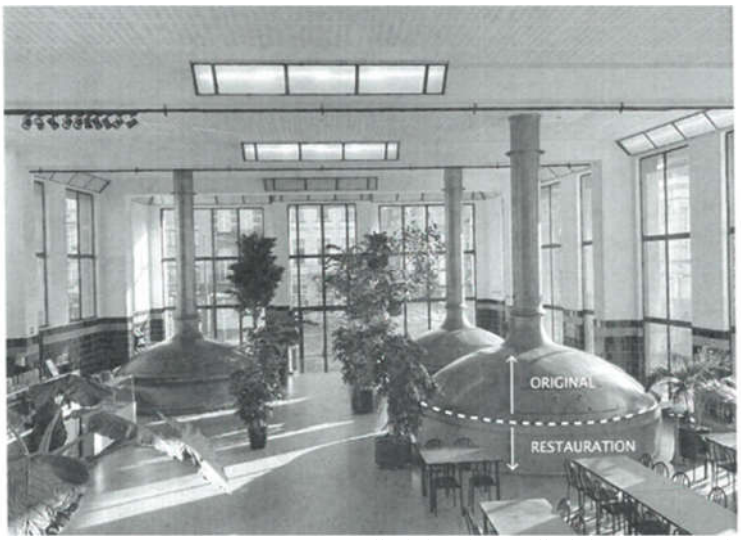

Vue actuelle de l'ancienne salle de brassage (extr. du dossier de demande)

Le projet soumis à l'avis préalable de la CRMS porte sur la modification de la destination d'une des 3 cuves, afin d'y planter quelques plantes et petits arbres, dans le but de verduriser la salle de brassage. Pour cela, il faudrait dissocier le haut du bas de la cuve (pour rappel, le soubassement en cuivre a déjà été modifié préalablement à la restauration du bâtiment en 2004-2007), diminuer la hauteur de la buse

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

(en stockant les éléments enlevés), suspendre le dôme en hauteur (dans un faux-plafond, avec consolidation en acier du dôme si nécessaire) tout en y intégrant de l'éclairage et un système d'irrigation.

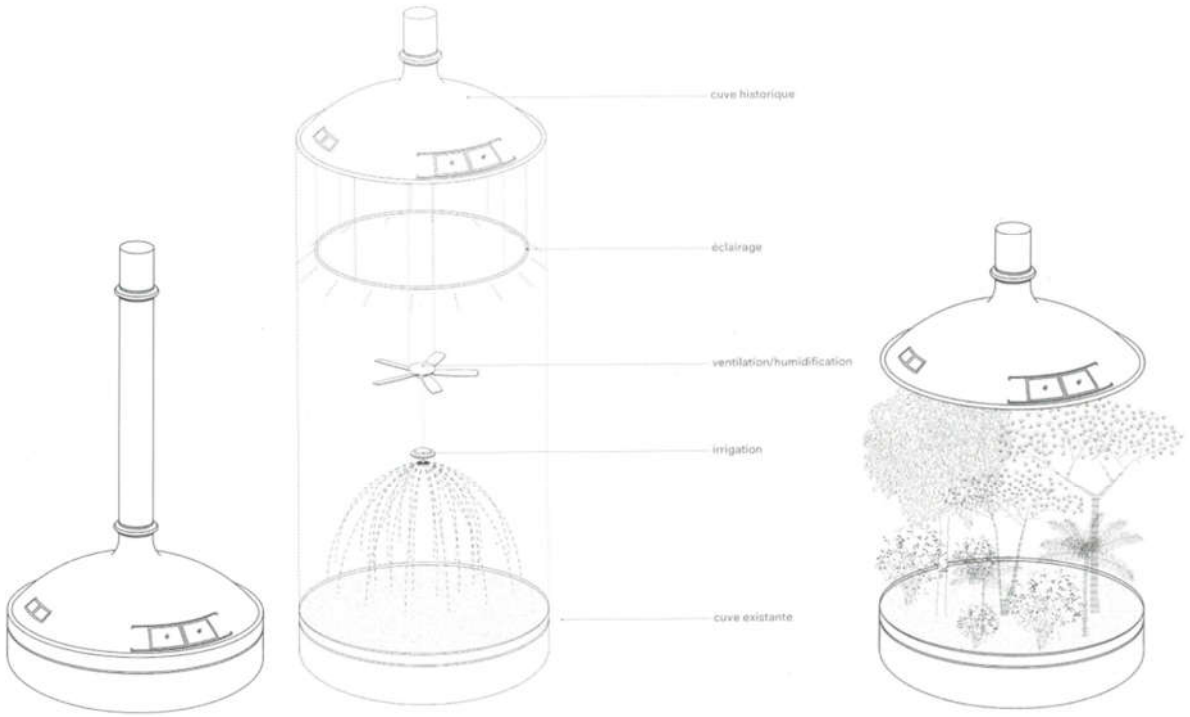

Vue actuelle de la cuve, et vision de la réalisation du projet (extr. du dossier de demande)

AVIS

La CRMS émet un avis favorable sur le principe de vegétaliser une des trois cuves et de suspendre le dôme. Toutefois, afin d'évaluer au mieux l'impact du projet et sa réalisation, elle demande de préciser les points techniques dans la demande de permis unique notamment : stabilité, ventilation, arrosage, humidité, évacuation des eaux, éclairage … Elle précise également que le tube au-dessus de la cuve doit être sectionné à un endroit adéquat (section déjà existante ?) et qu'il doit être stocké dans de bonnes conditions afin d'assurer la réversibilité de l'intervention.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : sduquesne@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; bdeghellinck@urban.brussels